

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLARGONDRAN

Par délibération du conseil communautaire de la 3CMA en date du 4 mars 2021, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villargondran sera mis à disposition du public :

- du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021, soit 32 jours,

Le projet de modification simplifiée a pour objet la rectification d'une erreur matérielle aux fins de rectifier la rédaction de certains articles du règlement écrit du PLU de la commune de Villargondran suite à une omission dans la retranscription de la mise en compatibilité du PLU de la commune dans le cadre de la déclaration d'utilité publique pour les travaux de la réalisation de la partie française de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin du 18 décembre 2007, dont les effets ont été prorogés le 06 décembre 2017.

Les pièces constituant le projet de modification simplifiée n°2 du PLU, les avis recueillis ainsi qu'un registre de consultation à feuillets non mobiles, seront tenus disponibles du 15 mars au 16 avril 2021 :

- sur support papier et poste informatique en mairie de Villargondran, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit **les lundis de 14h à 18h et les mercredi et vendredi de 8h à 11h30 sauf jours férié,**
- sur le site internet de la mairie de Villargondran : www.mairie-villargondran.fr
- sur le site internet de la 3cma : www.coeurdemaurienne-arvan.com

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, chacun pourra consigner ses éventuelles observations :

- sur le registre papier ouvert en mairie de Villargondran,

Au terme de ladite mise à disposition du publique, le public pourra consulter le dossier mis à disposition du public ainsi que le registre au service urbanisme de la 3cma ainsi que sur les sites internet de la commune et de la 3CMA, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de la mise à disposition au public.

Le Conseil communautaire de la 3CMA a compétence pour modifier, le cas échéant, le projet soumis à mise à disposition du public pour tenir compte des résultats de la mise à disposition et pour prendre la décision finale d'approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Villargondran.